

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU 30 MARS 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 30 mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc COMBAZ

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc COMBAZ – Président, Monsieur Emmanuel HUGUET - Vice-Président.

Mesdames Christelle MASSON, Laurence BOURÉ et Naïma KIROUANI, Messieurs Thomas BRAY, Jean-Paul CUVEX COMBAZ, Florent BOURGEOIS ROMAIN et Patrick DEVILLE CAVELLIN, membres titulaires,

Madame Christelle MOLLIER (suppléante de Monsieur Christophe RAMBAUD) membre suppléante.

Etaient Absents : Messieurs Christophe RAMBAUD (suppléé par Madame Christelle MOLLIER) et Benjamin GARDET

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas BRAY

Était également présente, sans voix délibérative :

Madame Mireille CANOVA – Gestionnaire SIVOM

Monsieur le Président Jean-Luc COMBAZ ouvre la séance à 19 h 00.

Monsieur Thomas BRAY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente Quentin DIEPPEDALLE, Directeur Général des Services à la Mairie de Hauteluce depuis le 22 mars 2021.

Monsieur le Président donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 27 janvier 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision n°01-1 – approbation compte administratif 2020 – Budget général

Monsieur le Président présente le compte administratif 2020 du budget général dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement réalisé	Section d'investissement réalisé
Dépenses	1 562 033.04 €	685 579.82 €
Recettes	1 837 856.00 €	2 074 619.15 €
Résultat 2020	399 446.48 €	1 817 350.79 €

Décision n°01-2 – approbation compte administratif 2020 – Budget caravaneige.

Compétence optionnelle.

Monsieur le Président présente le compte administratifs 2020 du budget caravaneige dont les résultats sont les suivants :

	Section de fonctionnement réalisé	Section d'investissement réalisé
Dépenses	26 715.70 €	0.00 €
Recettes	65 723.83 €	0.00 €
Résultat 2020	95 664.54 €	45 875.90 €

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur Emmanuel HUGUET, 1^{er} vice-Président demande au comité syndical de se prononcer sur les comptes administratifs 2020 du budget général et du budget caravaneige.

Les comptes administratifs 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Décisions n°02-1 et n° 02-2– approbation comptes de gestion 2020 – budget général et budget caravaneige (compétence optionnelle)

Les comptes de gestion 2020 du budget général et du budget caravaneige dressés par Madame le Receveur Municipal de Beaufort sont approuvés à l'unanimité. Ces documents comptables correspondent en tous points aux comptes administratifs 2020.

Décisions n°03-1 et n° 03-2 – affectation des résultats – budget général et budget caravaneige (compétence optionnelle)

Le comité syndical à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget général

Suite aux résultats du compte administratif 2020, les élus décident le report en fonctionnement de 399 446.48 €

Budget caravaneige

Suite aux résultats du compte administratif 2020, les élus décident le report en fonctionnement de 95 664.54 €.

Décision n°04-1– attribution de subvention – club des sports

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande de subvention formulée par le club des sports pour l'exercice 2021.

Après examen du dossier, le comité syndical à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 80 000 € au club des sports pour l'année 2021 et prend une décision de principe d'attribuer une subvention pour le financement de 4 courses et/ou manifestations et l'acquisition de matériel chrono, pour un montant global de 6 500 €, sous réserve de la production avant le 30 juin 2021, d'un bilan pour chaque action et d'un détail des dépenses réellement supportées.

Décision n°04-2– attribution de subvention – club nounours

Après examen de la demande du club nounours, le comité syndical décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 12 691 € pour l'activité de la garderie des Saisies pour l'hiver 2021.

Décisions n°05-1 et 05-2– Approbation des budgets primitifs 2021 – budget général et budget caravaneige (compétence optionnelle)

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif général 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 745 300.48 €	3 285 610.79 €
Recettes	1 745 300.48 €	3 285 610.79 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget général 2021.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif caravaneige 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	125 664.54 €	101 175.90 €
Recettes	125 664.54 €	101 175.90 €

Le comité syndical à l'unanimité approuve le budget caravaneige 2021

Décision n°06 – mandatement du centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Monsieur le Président expose que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie lance une procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation de l'employeur pour le risque « Prévoyance ».

A l'unanimité le comité syndical décide de mandater le centre de gestion de la Savoie pour mener, pour le compte du SIVOM des Saisies, cette procédure de mise en concurrence.

Décision n°07 – prime exceptionnelle

Monsieur le Président rappelle la délibération du 17 septembre 2018 instaurant le complément indemnitaire annuel. Il précise que la gestionnaire administratif et comptable est un agent de droit privé et qu'elle ne rentre pas dans les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les élus souhaitent faire bénéficier l'agent de droit privé du CIA accordé aux agents titulaires et contractuels du SIVOM des Saisies et confirment le versement d'une prime exceptionnelle sur le traitement d'avril 2021.

Après proposition du Président, les élus décident d'accorder une augmentation de salaire à l'agent de droit privé.

Les élus acceptent à l'unanimité le renouvellement pour un an du contrat de Pascal PHILIP, garde technicien animateur. Un projet de délibération pour l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) sera proposé au prochain comité syndical.

Décision n°08 – autorisation lancement études pour aménagement haut de station

Monsieur le Président expose au comité syndical les différents projets d'aménagement du haut de station notamment la construction d'une maison multi-services, un réaménagement des places de stationnement sur les parkings du Signal et du Col.

Les élus décident à l'unanimité d'engager une consultation auprès de cabinets d'étude en urbanisme afin d'accompagner la collectivité dans l'élaboration d'un plan d'aménagement du secteur « haut de station ».

Décision n°09 – Maîtrise d'œuvre les halles

Retirée de l'ordre du jour. Une réunion est prévue le 19 avril avec un technicien d'Agate pour définir la requalification du projet

Décision n°10 – Lancement avis d'appel public à la concurrence pour vente parcelle AD 321

Monsieur le Président expose au comité syndical les différentes demandes d'achat de la parcelle AD 321 et propose de lancer un avis d'appel public à la concurrence. Le cahier des charges est approuvé à l'unanimité.

Informations :

Monsieur le Président :

- Fait le point sur les différentes conventions d'occupation du domaine privé du SIVOM.
- Informe les élus de la demande de Monsieur FAVRE COUTILLET Michel pour l'installation d'un mini-golf. Un accord de principe est donné dans l'attente de l'avis de la SPL.
- Propose au comité syndical de rédiger une convention entre le SIVOM et le restaurant le Benetton pour la mise à disposition de terrain pour l'été.
- Informe les élus de la demande de M. GACHET J pour l'installation d'un circuit motoneige électrique pour enfants et ados. Le comité syndical décide de reporter cette décision.
- Présente à l'assemblée la proposition d'aménagement d'un point photo pour les cyclistes, motards... au col des Saisies. Il sera demandé à la société SUN CONSEIL d'affiner le projet.

G2A nous informe que dans son panel de stations, la station des Saisies a été classée la 2^{ème} station pour son taux de remplissage pour cette saison d'hiver et que notre centrale de réservation a réalisé le meilleur chiffre d'affaire de toutes les stations.


Monsieur le Président félicite François PLACE du ski-club de Crest-Voland pour son titre de Vice-Champion du monde de ski cross.

Monsieur le Président remercie Monsieur LAFORETS Henri, qui a quitté la présidence de l'APCASS, pour tout le travail qu'il a accompli et souhaite la bienvenue à Monsieur AUDIN qui le remplace.

Suite à une coupure d'eau début mars afin de réparer une fuite, il est décidé d'une réunion avec Suez afin de mettre à jour le protocole en cas d'urgence.

La séance est levée à 22h40

Jean-Luc COMBAZ
Président

 **SIVOM des Saisies**
316 Avenue des Jeux Olympiques
73620 LES SAISIÉS
Tél. 04 79 38 90 26

